

# Deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Distr. limitée  
30 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

New York, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023

Point 15 de l'ordre du jour

Examen et adoption du document final de la Réunion

## Projet de rapport de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

### I. Introduction

1. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 23 juin 2022, la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a décidé que la deuxième Réunion des États parties se tiendrait du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Par sa résolution 77/54, l'Assemblée générale a confirmé que la deuxième Réunion des États parties au Traité se tiendrait du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 au Siège de l'Organisation, à New York.
2. Dans une note verbale datée du 31 juillet 2023, le Secrétaire général a donc convoqué la deuxième Réunion des États Parties au Traité, qui se tiendrait du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 au Siège de l'ONU, à New York.

### II. Questions d'organisation

#### A. Ouverture et durée de la Réunion

3. La deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires s'est tenue du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 au Siège de l'ONU, à New York.
4. La Réunion a été ouverte le 27 novembre par son président, Juan Ramón de la Fuente (Mexique), qui a fait une déclaration liminaire.
5. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, la Réunion a tenu une séance d'ouverture de haut niveau au titre du point 8 de l'ordre du jour, au cours de laquelle elle a entendu l'allocation de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui s'est exprimée au nom du Secrétaire général, et celles de plusieurs dirigeants<sup>1</sup>.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (1<sup>er</sup> décembre 2023).

<sup>1</sup> Les dirigeants ci-après ont pris la parole : l'observatrice permanente du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'ONU, Laetitia Marie Isabelle Courtois, au nom de la Présidente du



## B. Membres du Bureau

6. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 23 juin 2023, la première Réunion des États parties a élu Juan Ramón de la Fuente (Mexique) à la présidence de la deuxième Réunion, conformément au paragraphe 3 de l'article 6 du règlement intérieur. La deuxième Réunion des États parties a élu les autres membres du Bureau ci-après :

*Vice-présidence :*

Irlande  
Kiribati  
Namibie

## C. Ordre du jour et organisation des travaux

7. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, la Réunion a adopté son ordre du jour (TPNW/MSP/2023/1), qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Confirmation de la nomination de la Secrétaire générale ou du Secrétaire général de la Réunion.
5. Décisions adoptées entre les Réunions des États parties conformément à l'article 45.
6. Organisation des travaux.
7. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Réunion :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Séance de haut niveau : allocutions du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des dirigeants.
9. Débat thématique sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.
10. Débat général.
11. Examen du statut et du fonctionnement du Traité et d'autres questions importantes pour la réalisation de l'objet et du but du Traité :
  - a) Déclarations relatives à la détention, à la possession ou au contrôle d'armes nucléaires (art. 2) ;
  - b) Universalité (art. 12) ;

---

Comité international de la Croix-Rouge ; la Directrice exécutive de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, Melissa Parke ; un représentant des personnes rescapées des explosions d'armes nucléaires, Sueichi Kido ; le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, Murat Nurtileu ; le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique de la République démocratique du Congo, Gilbert Kabanda Kurhenga ; le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères et Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gerardo Peñalver Portal ; le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Flávio Roberto Bonzanini.

- c) Vers l'élimination complète des armes nucléaires (art. 4) ;
- d) Assistance aux victimes, remise en état de l'environnement et coopération et assistance internationales (art. 6 et 7) ;
- e) Mesures d'application nationale (art. 5) ;
- f) Autres questions importantes pour la réalisation de l'objet et du but du Traité :
  - i) Services de conseil scientifiques et techniques pour une mise en œuvre efficace du Traité ;
  - ii) Structure intersessions pour l'application du Traité ;
  - iii) Complémentarité du Traité avec le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération existant ;
  - iv) Application des dispositions du Traité relatives à l'égalité des genres.

12. Questions financières.

13. Préparatifs de la troisième Réunion des États parties :

- a) Élection à la présidence ;
- b) Dates et lieu.

14. Questions diverses.

15. Examen et adoption du document final de la Réunion.

16. Clôture de la Réunion.

8. Également à sa 1<sup>re</sup> séance plénière, la Réunion a pris note du calendrier indicatif ([TPNW/MSP/2022/INF/3](#)).

#### **D. Confirmation de la nomination de la Secrétaire générale ou du Secrétaire général de la Réunion**

9. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, la Réunion a pris note de la nomination par le Secrétaire général de l'ONU de Christopher King, Chef du Service des armes de destruction massive (Bureau des affaires de désarmement), à la fonction de Secrétaire général de la Réunion.

#### **E. Documentation**

10. La liste des documents dont la Réunion était saisie figure à l'annexe IV du présent rapport.

### **III. Pouvoirs**

11. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, aux termes duquel la Commission de vérification des pouvoirs est composée de cinq membres, la Réunion a nommé l'Autriche, le Chili, la Malaisie, le Nigéria et l'Uruguay membres de ladite commission.

12. À sa 10<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> décembre, la Réunion a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 14 du rapport de la Commission de vérification des

pouvoirs (TPNW/MSP/2023/12), comme celle-ci l'a recommandé après avoir examiné les pouvoirs des représentants et représentantes des États parties et les avoir déclarés valides.

#### **IV. Participation**

13. Les 56 États parties ci-après ont participé à la Réunion : Afrique du Sud, Autriche, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Équateur, État de Palestine, Fidji, Guatemala, Guyana, Honduras, Îles Cook, Irlande, Jamaïque, Kazakhstan, Kiribati, Lesotho, Malaisie, Maldives, Malte, Mexique, Mongolie, Namibie, Nauru, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Siège, Samoa, Thaïlande, Timor Leste, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

14. Les 33 États ci-après ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs : Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arménie, Australie, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Égypte, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Marshall, Indonésie, Iraq, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Maroc, Mozambique, Myanmar, Népal, Norvège, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Tunisie et Yémen.

15. Les représentants des entités ci-après ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'article premier du règlement intérieur : Organisation des Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Agence internationale de l'énergie atomique, Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires.

16. Les représentants de 122 organisations non gouvernementales compétentes ont participé à la Réunion, au titre du paragraphe 3 de l'article premier du règlement intérieur.

17. La liste des participants sera publiée comme document à l'issue de la Réunion.

#### **V. Décisions adoptées entre les Réunions des États parties conformément à l'article 45**

18. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, conformément au paragraphe 2 de l'article 45 du règlement intérieur, la Réunion a pris acte des décisions adoptées selon la procédure visée au paragraphe 1 de l'article 45 et décidé de les annexer au présent rapport (annexe III).

## **VI. Débat thématique sur les incidences humanitaires des armes nucléaires**

19. À ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances plénières, les 27 et 28 novembre, la Réunion a tenu, au titre du point 9 de l'ordre du jour, un débat thématique sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, les Coprésidents du Groupe consultatif scientifique ont présenté le rapport du Groupe sur la situation et les faits nouveaux concernant les armes nucléaires, les risques liés à ces armes et leurs conséquences humanitaires, le désarmement nucléaire et les questions connexes (TPNW/MSP/2023/8).

20. Également à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, la Réunion a entendu les interventions des participants à une table ronde composée de Sébastien Philippe, membre du Groupe consultatif scientifique ; Nick Ritchie, maître de conférences à l'université de York ; Patricia Jaworek, administratrice de programme à la Nuclear Threat Initiative ; Sueichi Kido, Secrétaire général de la Confédération japonaise des organisations des victimes des bombes A et H (Nihon Hidankyo). Les délégations ont fait des déclarations et posé des questions aux invités. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, la Réunion a entendu les interventions des participants à une table ronde composée de Moritz Kütt, membre du Groupe consultatif scientifique ; Richard Lennane, représentant du Comité international de la Croix-Rouge ; Hidehiko Yuzaki, Gouverneur de la préfecture de Hiroshima ; Karina Lester, représentante de First Nations Australia ; Ereti Tekabwaia, Office national du tourisme de Kiribati. Les délégations ont fait des déclarations et posé des questions aux invités.

## **VII. Débat général**

21. À ses 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> séances plénières, les 28 et 29 novembre, la Réunion a tenu un débat général au titre du point 10 de l'ordre du jour.

## **VIII. Examen du statut et du fonctionnement du Traité et d'autres questions importantes pour la réalisation de l'objet et du but du Traité**

22. À ses 6<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> séances plénières, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, au titre du point 11 de l'ordre du jour, la Réunion a examiné le statut et le fonctionnement du Traité et d'autres questions importantes pour la réalisation de l'objet et du but du Traité. Le Président, les Coprésidents des groupes de travail informels, les cofacilitateurs et le pays coordonnateur pour les questions de genre ont présenté leurs rapports et les documents de travail ayant trait aux alinéas du point 11 de l'ordre du jour<sup>2</sup>. Les Coprésidents du Groupe consultatif scientifique ont présenté les rapports du Groupe<sup>3</sup>. Les délégations ont posé des questions et fait des observations.

## **IX. Questions financières**

23. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 27 novembre, la Réunion a pris note de son rapport financier (TPNW/MSP/2023/9).

---

<sup>2</sup> TPNW/MSP/2023/2, TPNW/MSP/2023/3, TPNW/MSP/2023/4, TPNW/MSP/2023/7, TPNW/MSP/2023/WP.2 et TPNW/MSP/2023/WP.3.

<sup>3</sup> TPNW/MSP/2023/6 et TPNW/MSP/2023/8.

## **X. Préparatifs de la troisième Réunion des États parties**

24. À sa 10<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> décembre, la Réunion [...]

## **XI. Examen et adoption du document final de la Réunion**

25. À sa 10<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> décembre, la Réunion [...]

26. À la même séance plénière, la Réunion a adopté son rapport.

## **Annexe I**

### **Déclaration issue de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires**

[Texte de la déclaration à insérer]

## **Annexe II**

### **Décisions issues de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires**

[Texte des décisions à insérer]



## Annexe III

### **Décisions adoptées entre les Réunions des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires conformément à l'article 45 du règlement intérieur**

#### **Décision 1 adoptée entre les Réunions<sup>1</sup>**

*La Réunion des États parties,*

*Rappelant* le paragraphe 27 du rapport de la première Réunion des États parties (TPNW/MSP/2022/6),

*Agissant* en vertu de l'article 45 de son règlement intérieur,

1. *Approuve* les prévisions de dépenses concernant la deuxième Réunion des États parties présentées par le Secrétariat ;
2. *Prie* le Secrétariat de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'organisation de la deuxième Réunion, dans le respect des prévisions de dépenses et en consultation avec le Président.

#### **Décision 2 adoptée entre les Réunions<sup>1</sup>**

*La Réunion des États parties,*

*Rappelant* les paragraphes 26 et 27 du rapport de la première Réunion des États parties (TPNW/MSP/2022/6),

*Agissant* en vertu de l'article 45 de son règlement intérieur,

1. *Décide* d'appliquer un taux plafond de 22 % du coût total aux contributions versées au titre de la deuxième Réunion, sans préjudice des quotes-parts applicables aux futures Réunions ;
2. *Décide également* de réexaminer la question de l'application d'un taux plafond avant la troisième Réunion.

#### **Décision 3 adoptée entre les Réunions<sup>1</sup>**

*La Réunion des États parties,*

*Rappelant* le paragraphe 27 du rapport de la première Réunion des États parties (TPNW/MSP/2022/6),

*Notant* que le programme de parrainage a eu un effet positif dans le cadre de la première Réunion, puisqu'il a permis à 24 membres de délégations de participer à la Réunion,

*Exprimant sa gratitude* aux États qui ont contribué financièrement au programme de parrainage dans le cadre de la première Réunion,

*Agissant* en vertu de l'article 45 de son règlement intérieur,

1. *Décide* d'établir un programme de parrainage, qui sera géré par le Bureau des affaires de désarmement, afin de faire en sorte que la deuxième Réunion soit placée sous le signe de l'inclusion et de favoriser une large participation ;
2. *Décide également* que le programme de parrainage sera mis en œuvre dans le cadre des paramètres énoncés à l'annexe I de la présente décision et selon les

---

<sup>1</sup> Adoptée par une procédure d'approbation tacite qui a expiré le 31 juillet 2023, sans qu'aucune objection ait été formulée.

prescriptions figurant dans la lettre du Président désigné de la première Réunion, datée du 18 février 2022, dont un extrait est reproduit à l'annexe II de la présente décision ;

3. *Prie* le Bureau des affaires de désarmement de prendre les mesures administratives et organisationnelles nécessaires pour assurer le fonctionnement du programme de parrainage ;

4. *Invite* les États parties qui sont en mesure de le faire à envisager de verser des contributions volontaires au programme de parrainage.

### **Annexe I**

#### **Programme de parrainage**

Le programme de parrainage est financé exclusivement par des contributions volontaires versées par des États qui sont en mesure de le faire. Il prendra en charge une personne par délégation s'agissant des États qui remplissent les conditions requises, la priorité étant d'assurer la participation des États parties à la deuxième Réunion des États parties. Sous réserve que des fonds soient disponibles, la participation de représentants d'États signataires ainsi que d'États qui ont apporté leur soutien au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (par exemple, les États qui ont voté pour son adoption ou qui ont voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives au Traité) peut également être parrainée. Les États qui remplissent les conditions requises pour bénéficier du programme de parrainage sont les pays les moins avancés qui reçoivent une aide publique au développement (d'après la liste des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le Comité d'aide au développement) ou les petits États insulaires en développement. Les autres critères du programme de parrainage sont la représentation régionale équitable et l'équité de genre. Tous les États qui sont en mesure de le faire sont invités à envisager de contribuer à ce programme.

### **Annexe II**

#### **Extrait de la lettre du 18 février 2022 du Président désigné de la première Réunion des États parties**

1. La priorité du programme de parrainage est de faciliter la participation des États parties à la première Réunion des États parties.

2. Il est recommandé que le Secrétariat envoie en même temps à tous les États remplissant les conditions requises un appel à candidatures assorti d'une date butoir, et ce, bien avant la première Réunion des États parties, afin de disposer de suffisamment de temps.

3. Une fois les candidatures reçues, le Secrétariat établit une liste des personnes représentant les États parties qui remplissent les conditions requises :

a) Si un État a désigné plus d'une personne, le Secrétariat demande à cet État de n'en retenir qu'une. Au sein du groupe des États parties remplissant les conditions requises, la priorité doit être donnée aux pays les moins avancés qui reçoivent une aide publique au développement. S'il n'y a pas suffisamment de fonds pour parrainer tous les États parties remplissant les conditions requises, le Secrétariat s'adressera au (à la) Président(e) désigné(e), qui consultera les pays donateurs ;

b) Une fois la sélection des membres des délégations des États parties achevée, et sous réserve que des ressources soient encore disponibles, le Secrétariat établit une liste de candidats au parrainage parmi les États signataires remplissant les conditions requises et, ensuite, parmi les États ayant voté pour l'adoption du Traité ou ayant voté pour des résolutions de l'Assemblée générale relatives au Traité. Au

sein du groupe des États signataires, la priorité doit être accordée aux pays les moins avancés qui bénéficient d'une aide publique au développement. Ce n'est qu'une fois que toutes les demandes des États signataires auront été satisfaites que les États non signataires qui ont apporté leur soutien au Traité pourront être pris en considération pour le parrainage, la priorité devant de nouveau être accordée aux pays les moins avancés qui bénéficient d'une aide publique au développement.

4. Nonobstant les points susmentionnés, dans le cadre du programme de parrainage, les États donateurs peuvent affecter une partie de leurs fonds au parrainage d'États, y compris d'États signataires et non signataires, de telle ou telle région.

5. Une réserve pour imprévus ne dépassant pas 5 % des fonds disponibles est constituée pour répondre aux demandes de parrainage tardives ou spéciales jusqu'à un mois avant la Réunion des États parties, l'acceptation de ces demandes tardives ou spéciales étant subordonnée à des consultations entre le (la) Président(e) désigné(e) et les pays donateurs.

6. En cas de doutes concernant l'application du programme de parrainage ou l'utilisation des fonds, le Secrétariat doit en informer le (la) Président(e) désigné(e), qui consultera les pays donateurs du programme et toute autre délégation, selon qu'il conviendra.

#### **Décision 4 adoptée entre les Réunions<sup>2</sup>**

*La Réunion des États parties,*

*Rappelant* les paragraphes 3 et 4 de l'article premier de son règlement intérieur,

*Agissant* en vertu de l'article 45 de son règlement intérieur,

1. *Prend note* de la liste des autres organisations ou institutions internationales, organisations régionales et organisations non gouvernementales compétentes dont le but et les activités sont compatibles avec l'objet et le but du Traité et qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social conformément aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil en date du 25 juillet 1996, qui figure à l'annexe I de la présente décision ;

2. *Accepte* que participent à la deuxième Réunion des États parties les autres organisations ou institutions internationales, organisations régionales et organisations non gouvernementales compétentes dont le but et les activités sont compatibles avec l'objet et le but du Traité et qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil, dont le nom figure à l'annexe II de la présente décision.

#### **Annexe I**

1. Aalem for Orphan and Vulnerable Children, Inc.
2. Academic Council on the United Nations System
3. Acronym Institute for Disarmament Diplomacy\*
4. Article 36, Limited\*
5. Canadian Pugwash Group\*
6. Chernobyl-Hibakusha Support, Kansai
7. FN Forbundet

<sup>2</sup> Adoptée par une procédure d'approbation tacite qui a expiré le 9 novembre 2023, sans qu'aucune objection ait été formulée.

8. Indigenous World Association
9. International Association of Lawyers Against Nuclear Arms
10. International Association of World Peace Advocates
11. International Center for the Study, Prevention and Treatment of Multigenerational Trauma Inc.
12. International Peace Bureau\*
13. International Physicians for the Prevention of Nuclear War\*
14. International Trade Union Confederation\*
15. Japanese Liaison Council of Second-Generation Atomic Bomb Survivors\*
16. Mayors for Peace\*
17. Mines Action Canada
18. Mouvement de la paix\*
19. New Japan Women's Association\*
20. Northern CCB
21. Norwegian People's Aid\*
22. Nuclear Age Peace Foundation\*
23. Pace University
24. Pax Christi International: International Catholic Peace Movement\*
25. Peace Action
26. Peace Boat\*
27. People's Solidarity for Participatory Democracy
28. Physicians for Social Responsibility
29. Rosa-Luxemburg-Stiftung – Gesellschaftsanalyse und Politische Bildung eV
30. Royal Institute of International Affairs\*
31. Servas International\*
32. Soka Gakkai International\*
33. South African Institute of International Affairs\*
34. Stichting Samenwerkingsverband IKV – Pax Christi
35. The Elders Foundation\*
36. The Japan Council against Atomic and Hydrogen Bombs (Gensuikyo)\*
37. The Simons Foundation Canada\*
38. United Religions Initiative
39. Verification Research, Training and Information Centre\*
40. Women's International League for Peace and Freedom\*

---

\* A participé à la première Réunion des États parties au Traité.

**Annexe II**

1. 80,000 Voices
2. Abolition 2000 Global Network to Eliminate Nuclear Weapons
3. Affected Communities and Allies Working Group
4. Afghan-Horizon, Center for Non-Proliferation and Terrorism Studies
5. African Council of Religious Leaders – Religions for Peace
6. Asociación para políticas públicas – Seguridad humana en Latinoamérica y el Caribe
7. Archdiocese of Santa Fe
8. Arms Control Association\*
9. Asia-Pacific Leadership Network for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament
10. Back from the Brink: Bringing Communities Together to Abolish Nuclear Weapons
11. British American Information Security Council\*
12. beHuman
13. Blue Banner
14. Campaign For Nuclear Disarmament\*
15. Carnegie Corporation of New York\*
16. Center for Countermeasures against Chemical and Biological Warfare Agents
17. Center for International Security and Policy
18. Centre de recherche et d'information pour le désarmement et la sécurité
19. Centre for Feminist Foreign Policy
20. Centre for the Study of Existential Risk, University of Cambridge
21. Comitato Senzatomica\*
22. Congolese Campaign to Ban Landmines
23. Danish Institute for International Studies\*
24. Disarmament and Arms Control
25. Erasmus School of Social and Behavioural Sciences\*
26. Femmes en action pour le progrès social
27. Federation of American Scientists
28. Forum on Disarmament and Development
29. Gender and Radiation Impact Project
30. Hidankyo/Hibakusha Organization of Japan\*
31. Hiroshima Prefectural Government\*
32. Human Security Lab, University of Massachusetts-Amherst
33. Institute for Peace Research and Security Policy at the University of Hamburg\*
34. International Campaign to Abolish Nuclear Weapons Austria

35. International Campaign to Abolish Nuclear Weapons France
36. International Campaign to Abolish Nuclear Weapons Germany
37. Japan Congress against Atomic and Hydrogen Bombs\*
38. Japan NGO Network for Nuclear Weapons Abolition\*
39. Know Nukes Tokyo
40. Lex International
41. Manhattan Project for a Nuclear-Free World\*
42. Marshall Islands Student Association
43. Marshallese Educational Initiative
44. Mediator and Observer Group of Madagascar
45. Middle East Treaty Organization\*
46. Nei til Atomvåpen
47. Northwestern University\*
48. Nuclear Threat Initiative
49. Nuclear Watch New Mexico
50. NuclearBan.US\*
51. Nukewatch, The Progressive Foundation\*
52. Oak Ridge Environmental Peace Alliance
53. Organisation de soutien à la paix et la sécurité en Afrique
54. Pacific Network on Globalisation
55. Parliamentarians for the TPNW\*
56. PATH Collective
57. Pax Christi Flanders
58. Peace Union of Finland
59. Princeton University Program on Science and Global Security\*
60. RealistRevolt
61. Rete Italiana Pace e Disarmo
62. Rotary Action Group for Peace\*
63. School of Government and International Affairs, Durham University
64. Scottish Campaign for Nuclear Disarmament\*
65. Secure Scotland
66. SHOAA for Human Rights
67. Solidarity for Peace and Reunification of Korea
68. Stockholm International Peace Research Institute\*
69. Swedish Peace and Arbitration Society
70. The Timbuktu Center For Strategic Studies on the Sahel

71. UNHouse Scotland\*
72. Union of Concerned Scientists
73. Universidad Autónoma de Baja California
74. University of Leeds\*
75. University of York
76. Vienna Center for Disarmament and Non-Proliferation\*
77. Western States Legal Foundation
78. Women Concern
79. Women Transforming Our Nuclear Legacy
80. World without Wars and Violence (Mundo sin Guerras y sin Violencia)\*
81. Youth for Privacy
82. Youth for TPNW

---

\* A participé à la première Réunion des États parties au Traité.

## Annexe IV

## Documentation

La Réunion était saisie des documents dont la liste figure dans le tableau ci-après<sup>1</sup>.

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
<a href="#">TPNW/MSP/2023/1</a>	Ordre du jour provisoire
<a href="#">TPNW/MSP/2023/2</a>	Rapport des Coprésidents du Groupe de travail informel sur l'universalisation (Afrique du Sud et Malaisie)
<a href="#">TPNW/MSP/2023/3</a>	Rapport des Coprésidents du groupe de travail informel sur l'assistance aux victimes, la remise en état de l'environnement et la coopération et l'assistance internationales (Kazakhstan et Kiribati)
<a href="#">TPNW/MSP/2023/4</a>	Rapport du pays coordonnateur pour les questions de genre (Chili)
<a href="#">TPNW/MSP/2023/5</a>	Rapport des facilitateurs non officiels chargés de poursuivre l'étude et l'articulation des domaines possibles de coopération concrète entre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération ainsi que les autres instruments pertinents portant sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires (Irlande et Thaïlande)
<a href="#">TPNW/MSP/2023/6</a>	Rapport du Groupe consultatif scientifique sur ses activités annuelles
<a href="#">TPNW/MSP/2023/7</a>	Rapport des Coprésidents du groupe de travail informel sur l'application de l'article 4 (Mexique et Nouvelle-Zélande)
<a href="#">TPNW/MSP/2023/8</a>	Rapport du Groupe consultatif scientifique sur la situation et les faits nouveaux concernant les armes nucléaires, les risques liés à ces armes et leurs conséquences humanitaires, le désarmement nucléaire et les questions connexes
<a href="#">TPNW/MSP/2023/9</a>	Rapport financier
<a href="#">TPNW/MSP/2023/10</a>	« Assessments of the consequences of nuclear tests on the territory of Kazakhstan » : rapport soumis par le Kazakhstan
<a href="#">TPNW/MSP/2023/11</a>	« Voluntary report on articles 6 and 7 of the Treaty » : rapport soumis par la Nouvelle-Zélande
<a href="#">TPNW/MSP/2023/12</a>	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
<a href="#">TPNW/MSP/2023/L.1</a>	Projet de rapport de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
<a href="#">TPNW/MSP/2023/INF/1</a>	Informations concernant la participation des organisations non gouvernementales

<sup>1</sup> Les documents de travail soumis par les observateurs qui ne sont pas des États signataires ou des organisations et entités visées au paragraphe 2 de l'article premier du règlement intérieur et les documents de séance (CRPs) ont été mis en ligne sur le site Web de la Réunion (<https://meetings.unoda.org/tpnw/tpnw-msp-2023>) tels qu'ils ont été reçus, sans avoir été revus par les services d'édition, sauf indication contraire.



<i>Cote</i>	<i>Description</i>
TPNW/MSP/2023/INF/1/Add.1	Accréditation des organisations ou institutions internationales et des organisations régionales
TPNW/MSP/2023/INF/2	Informations concernant la participation des organisations non gouvernementales
TPNW/MSP/2023/INF/3	Calendrier indicatif
TPNW/MSP/2023/INF/4	Calendrier indicatif (résumé)
TPNW/MSP/2023/WP.1	« Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons: towards an ethic of disarmament » : document de travail soumis par le Saint-Siège
TPNW/MSP/2023/WP.2	« Intersessional structure for the implementation of the Treaty » : document de travail soumis par le Président
TPNW/MSP/2023/WP.3	« Thematic debates of Meetings of States Parties to the Treaty » : document de travail soumis par le Président
TPNW/MSP/2023/WP.4	« Policy recommendations for the second Meeting of States Parties to the Treaty » : document de travail soumis par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires
TPNW/MSP/2023/WP.5	« Promoting inclusivity in the intersessional work on the Treaty » : document de travail soumis par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires
TPNW/MSP/2023/WP.6	« How the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons complements, reinforces and builds on the Non-Proliferation Treaty » : document de travail soumis par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires
TPNW/MSP/2023/WP.7	« Applying the prohibition on assistance to financing the production, development and stockpiling of nuclear weapons » : document de travail soumis par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires
TPNW/MSP/2023/WP.8	« Observing Meetings of States Parties to the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons » : document de travail soumis par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires
TPNW/MSP/2023/WP.9	« Universalizing the security concerns of States under the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons » : document de travail soumis par l'Autriche
TPNW/MSP/2023/CRP.1	Décisions adoptées entre les Réunions des États parties conformément à l'article 45
TPNW/MSP/2023/CRP.2	Projet de la liste des participants
TPNW/MSP/2023/CRP.3	Décisions à prendre par la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/1</a>	« Policy recommendations on national plans of affected States and articles 6 and 7 » : document de travail soumis par Affected Communities and Allies Working Group et Manhattan Project for a Nuclear-Free World
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/2</a>	« Advancing articles 6 and 7 of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons: implementation, reporting and a trust

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
	fund » : document de travail soumis par l'International Human Rights Clinic de la faculté de droit de Harvard
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/3</a>	« The vital role of scientific evidence in advancing nuclear disarmament and the effective implementation of the TPNW » : document de travail soumis par l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/4</a>	« Policy recommendations on a trust fund, international cooperation, articles 6 and 7, the preamble and article 1 » : document de travail soumis par Affected Communities and Allies Working Group et Manhattan Project for a Nuclear-Free World
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/5</a>	« Statement on the occasion of the Second Meeting of States Parties to the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons » : document de travail soumis par Japan Council against Atomic and Hydrogen Bombs (Gensuikyo)
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/6</a>	« Priorities for next steps on articles 6 and 7 on victim assistance, environmental remediation and international cooperation and assistance » : document de travail soumis par Article 36
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/7</a>	« Reject war, reject nuclear weapons, now is the time for the international community to act in solidarity » : document de travail soumis par New Japan Women's Association
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/8</a>	« Establish informal working group to implement article 5 » : document de travail soumis par NuclearBan.US
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/9</a>	« Challenging nuclear secrecy: barriers to access and ethics of nuclear archives » : document de travail soumis par Nuclear Truth Project
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/10</a>	« Rights, respect and reciprocity: protocols for seeking nuclear truth with integrity » : document de travail soumis par Nuclear Truth Project
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/11</a>	« Recommendations for the implementation of nuclear victims assistance » : document de travail soumis par Study Group of Nuclear Victim Assistance Systems
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/12</a>	« Assisting victims under the jurisdiction of non-States parties: a moral and legal duty imposed by the letter and spirit of articles 6 and 7 TPNW: the example of Korean survivors of Hiroshima and Nagasaki » : document de travail soumis par IALANA et SPARK
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/13</a>	« Preventing nuclear use and dangers: practical steps to take forward implementation of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons » : document de travail soumis par l'Acronym Institute for Disarmament Diplomacy
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/14</a>	« A strategy to move from the legal prohibition to an effective, total and irreversible elimination of nuclear weapons » : document de travail soumis par Disarmisti Esigenti, partenaire d'ICAN

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/15</a>	« IALANA Germany recommends joining the TPNW » : document de travail soumis par IALANA Germany
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/16</a>	« Denuclearization of the International Gulf of Trieste on the basis of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons and the Paris Peace Treaty with Italy » : document de travail soumis par MSGySV au nom de WILPF Italy, partenaires d'ICAN
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/17</a>	« French nuclear bombs in Māōhi Nui, French-occupied Polynesia: ongoing and everlasting consequences, examining TPNW solutions over time » : document de travail soumis par ICAN au nom de Moruroa e Tātou
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/18</a>	« The role of peace and disarmament education in advancing the Vienna Action Plan » : document de travail soumis par Soka Gakkai International
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/19</a>	« Youth perspectives on the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons » : document de travail soumis par Nuclear Age Peace Foundation et Reverse The Trend: Save Our People, Save Our Planet
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/20</a>	« Engaging with critics of the TPNW: some zones of possible agreement » : document de travail soumis par Fellows of the Arms Control Negotiation Academy
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/21</a>	« Le rôle de l'Afrique dans la promotion et l'application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires face aux tensions géopolitiques mondiales » : document de travail soumis par le Centre de recherche et d'information pour le désarmement et la sécurité
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/22</a>	« We must prevent escalating the momentum for the use of nuclear weapons: surmounting inhumanity of nuclear weapons must be the foundation of our activities » : document de travail soumis par Japan Congress against Atomic and Hydrogen Bombs (GENSUIKIN)
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/23</a>	« Universalizing the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons » : document de travail soumis par Japan NGO Network for Nuclear Weapons Abolition
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/24</a>	« A victim-centred approach for international cooperation on articles 6 and 7 » : document de travail soumis par Peace Boat
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/25</a>	« Message from the Japanese youth » : document de travail soumis par Know Nukes Tokyo
<a href="#">TPNW/MSP/2023/NGO/26</a>	« Protection of border regions-cities located between States possessing nuclear weapons and non-nuclear weapon States » : document de travail soumis par Universidad Autónoma de Baja California

*Abréviations* : ICAN = International Campaign to Abolish Nuclear Weapons ; IALANA = International Association of Lawyers Against Nuclear Arms ; MSGySV, Mondo Senza Guerre e Senza Violenza ; SPARK = Solidarity for Peace and Reunification of Korea ; TPNW = Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons ; WIPLF = Women's International League for Peace and Freedom.